



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel

Quatrième session
13-15 novembre 2002
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. *Ouverture de la session*

La session sera ouverte par le Secrétaire exécutif de la CESAP et, si possible, une personnalité représentant le Gouvernement thaïlandais.

2. *Élection du bureau*

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

3. *Adoption de l'ordre du jour*

L'ordre du jour provisoire sera adopté avec des modifications éventuelles.

4. *Application du Programme d'action régional pour la phase II (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique*

Conformément à la résolution 51/8 de la Commission, en date du 1^{er} mai 1995, sur l'application du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, la Conférence ministérielle sur les infrastructures s'est tenue à Séoul en novembre 2001 pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action régional pour la phase I (1997-2001) du Programme d'action de New Delhi, renouveler l'engagement politique vis-à-vis du Plan d'action de New Delhi et examiner les activités prévues pour la phase II. Elle a abouti à l'adoption de la Déclaration de Séoul sur le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la phase II (2002-2006).

Le document E/ESCAP/CTCTID(4)/1 rend compte des activités du secrétariat, notamment de celles en cours de réalisation ou en attente d'être réalisées dans le cadre de la phase II du Programme d'action régional. Le Comité sera invité à faire rapport sur les faits marquants dans le domaine des transports et les stratégies au niveau national allant dans le sens de l'application du Plan d'action de New Delhi. Il sera également prié de donner son avis sur les moyens d'améliorer celle-ci. Les

délégations sont encouragées à faire un exposé succinct de l'évolution des transports dans leur pays au titre de ce point de l'ordre du jour. Ces exposés pourront être développés dans des documents plus détaillés, ce qui aidera le secrétariat à préparer le bilan de l'évolution des transports dans la région de la CESAP pour la période 2002-2003.

5. *Grandes questions concernant les transports, les communications, le tourisme et le développement infrastructurel:*

a) *Projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie*

Pour améliorer et accroître les liaisons de transport et de communication dans la région ainsi qu'avec les autres régions et pour faciliter le commerce et le tourisme internationaux et bilatéraux, la Commission, à sa quarante-huitième session, tenue en avril 1992, avait approuvé le projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (DITTA), comprenant la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et la facilitation du transport terrestre.

La Conférence ministérielle sur les infrastructures de Séoul (novembre 2001) a demandé que la formulation, le développement et l'amélioration du transport international intégré/intermodal bénéficient d'une attention prioritaire dans le cadre du Programme d'action régional pour la phase II (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi. À cet égard, elle a noté que l'évolution de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique permettait d'espérer la création d'un réseau de transport intermodal intégré qui répondrait à la demande croissante de services sûrs et efficaces à l'ère de la mondialisation et également de satisfaire les besoins en matière de développement du commerce et du tourisme internationaux.

Selon la proposition faite par la Conférence, le Plan d'action pour la phase V (2002-2003) du projet DITTA a été approuvé par la Commission à sa cinquante-huitième session (mai 2002), le projet de démonstration de transport de conteneurs du couloir nord du Chemin de fer transasiatique et la mise en œuvre du programme conjoint CESAP-CEE relatif à l'établissement de liaisons de transport terrestre entre l'Asie et l'Europe étant considérés comme prioritaires. En outre, à la demande de la Commission, à sa cinquante-septième session (Bangkok, avril 2001) et de la Conférence ministérielle, la première réunion du groupe de travail chargé de rédiger un accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie aura lieu juste avant la présente session du Comité, à Bangkok les 11 et 12 novembre 2002, et ses conclusions et résultats feront l'objet d'un compte rendu verbal devant le Comité. On y attend notamment des représentants de tous les pays membres du réseau de la Route d'Asie.

Le Comité sera invité à discuter des questions soumises à son examen dans le document E/ESCAP/CTCTID(4)/2 et à approuver le Plan d'action pour la phase VI (2004-2005) du projet DITTA. Il sera également prié d'examiner des questions relatives à la formulation et à la formalisation des réseaux de la Route d'Asie du Chemin de fer transasiatique et de donner son avis sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre du projet DITTA.

Le document E/ESCAP/CTCTID(4)/3 contient le rapport de la Réunion d'experts sur le développement du réseau de la Route d'Asie. Tenue à Bangkok du 8 au 10 mai 2002, cette réunion a constitué un cadre unique d'échange et de mise en commun de données entre représentants de tous les pays membres de la Route d'Asie. Elle est parvenue à un accord sur l'alignement et la numérotation de certains itinéraires de la Route d'Asie et a formulé des recommandations relatives à la classification future et aux normes de construction applicables à la Route d'Asie. Le rapport est soumis au Comité pour examen et approbation. Les délégations seront invitées à rendre compte des progrès des discussions bilatérales proposées pour résoudre les problèmes en suspens.

b) *Intégration et facilitation des transports dans la région de la CESAP*

La Commission, à sa cinquante-huitième session, a reconnu que l'intégration des pays membres dans un marché mondial de plus en plus compétitif dépendait de l'efficacité et de la fiabilité de leurs infrastructures et services de transport. Elle a prié également le secrétariat de prendre en compte les préoccupations des pays sans littoral dans le programme de travail et d'entreprendre des projets axés sur la facilitation et l'amélioration du transport international et du transport de transit. Elle a en outre déclaré qu'un réseau efficace de transport intégré favoriserait la coopération régionale et était indispensable à la circulation sans entraves des marchandises et des personnes dans la région de la CESAP ainsi qu'entre celle-ci et les autres régions.

On reconnaît généralement que les obstacles non matériels liés au transport diminuent la compétitivité des produits sur les marchés internationaux et ont un impact direct sur le développement social et économique. Toutefois, ces obstacles n'ont pas encore été définis d'une manière qui permette aux pays membres en développement de trouver des solutions efficaces.

Pour aider les membres et membres associés à résoudre le problème des obstacles non matériels, les activités du secrétariat en matière de facilitation des transports sont inscrites à l'intérieur d'un programme (plan d'action) comportant plusieurs phases. Le document E/ESCAP/CTCTID(4)/4 aborde les principales questions concernant la facilitation et le renforcement institutionnel en matière de logistique des transports, de centres de regroupement terrestre, de franchissement des frontières maritimes et terrestres, de transit et de cadre régulateur régissant le transport des marchandises. De plus, on y considère que le transport n'est pas seulement un service pour le commerce mais également un commerce de services, ce qui permet d'intégrer les problèmes de transport découlant de l'Accord général sur le commerce des services. Les représentants seront invités à faire connaître leurs préoccupations à propos de l'intégration et de la facilitation du transport dans la région et à donner des idées sur un projet de plan d'action.

c) *Plan d'action pour un développement touristique viable dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005)*

La Commission, à sa cinquante-troisième session (avril 1997), a suggéré que les recommandations et décisions de la Réunion intergouvernementale sur le développement du tourisme (Bangkok, 1996) soient traduites en un plan d'action qui constituerait un cadre pour une coopération efficace et la promotion du tourisme entre les membres et membres associés de la CESAP. Un projet de plan d'action pour le développement viable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005), approuvé par le Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel à sa première session (novembre 1998), a ensuite été adopté par la Commission à sa cinquante-cinquième session (avril 1999).

Le Plan énonce des propositions d'action aux niveaux national et régional dans les domaines suivants: a) mise en valeur des ressources humaines dans le secteur touristique; b) impact économique du tourisme; c) gestion environnementale du tourisme; d) développement infrastructurel et investissements dans le secteur du tourisme; e) facilitation des voyages; f) coopération régionale et sous-régionale dans le développement touristique. Après l'adoption du Plan, l'Organisation mondiale du tourisme et plusieurs autres organisations ayant des activités dans ce secteur ont exprimé le désir d'appuyer celui-ci et de coopérer à sa mise en œuvre.

Le document E/ESCAP/CTCTID(4)/5 contient un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan. Le Comité sera invité à examiner ces progrès et à donner son avis sur les moyens de rendre son exécution plus efficace.

d) *Renforcement du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques*

Étant donné la croissance rapide et du tourisme, il est devenu urgent de former les ressources humaines nécessaires dans les différents secteurs de cette industrie. Certains des problèmes et des difficultés liés à cet aspect peuvent être plus facilement réglés par la coopération et le réseautage entre les pays de la région.

Le Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT) a donc été créé par la CESAP en septembre 1997. Aujourd'hui, 131 instituts de formation touristique et organisations nationales du tourisme de 35 pays et zones participent aux activités du réseau.

Le document E/ESCAP/CTCTID(4)/6 fait ressortir le rôle et les principaux succès de l'APETIT. Le Comité voudra peut-être donner son avis sur les questions concernant la valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme, se prononcer sur le renforcement de la coopération dans l'enseignement et la formation touristiques par l'intermédiaire de l'APETIT et conseiller le secrétariat quant aux moyens de renforcer son efficacité.

Les délégations sont invitées à faire une déclaration portant sur les deux points consacrés au tourisme.

6. *Planification et exécution du programme: exécution du programme de travail pour 2002-2003*

Le document E/ESCAP/CTCTID(4)/7 rend compte de l'exécution du programme de travail pour 2002-2003, au titre du sous-programme 6. Pour que les participants disposent de l'information de base pertinente, le secrétariat publiera un document d'information contenant les objectifs, résultats attendus et indicateurs de résultat concernant le sous-programme, ainsi qu'un résumé de l'état actuel de la mise en oeuvre du programme de travail pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2002.

Le Comité sera invité à examiner l'exécution et l'efficacité du programme de travail pour l'exercice biennal et à conseiller le secrétariat en vue de rationaliser et d'améliorer encore ce programme.

7. *Organisation des activités futures relatives à la gestion de la mondialisation dans le cadre du nouvel appareil de conférence de la Commission*

À sa cinquante-huitième session, la Commission a adopté la résolution 58/1, en date du 22 mai 2002, sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, par laquelle elle a créé trois comités thématiques et des sous-comités correspondants, notamment le Sous-Comité de l'infrastructure et de la facilitation des transports et du tourisme, qui assumeront des rôles et des fonctions analogues à ceux de ce Comité et feront rapport au Comité de la gestion de la mondialisation. Comme la nouvelle structure de l'appareil de conférence prendra effet en 2003, la présente session du Comité sera la dernière.

Le document E/ESCAP/CTCTID(4)/9 contient, pour l'information des membres du Comité, le mandat du Comité de la gestion de la mondialisation tel qu'il figure dans la résolution 58/1.

8. *Questions diverses*

Le Comité voudra peut-être examiner des questions ne figurant pas à l'ordre du jour.

9. *Adoption du rapport*

La Réunion adoptera son rapport qui sera soumis à la première session du Comité de la gestion de la mondialisation, lequel rendra compte à la Commission à sa cinquante-neuvième session, en 2003.

- - - - -